

## AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

### *Compétence de la préfecture de département*

La Préfecture de Loire Atlantique ouvre un appel à candidatures pour la création de places d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences à hauteur de 11 places par transformation de places hôtelières. L'accord de fonctionnement est donné pour une période de trois ans, sous réserve de la disponibilité des crédits nécessaires notifiés au département sur le BOP 177. Il est renouvelable annuellement au vu des résultats positifs de l'évaluation.

### **Préambule**

La gravité et la multiplicité des violences sexistes et sexuelles, dont les femmes sont les principales victimes, constituent un phénomène d'ampleur, en particulier celles commises au sein du couple. On estime à un peu plus de 300 000 le nombre annuel moyen de personnes âgées de 18 à 75 ans victimes de violences conjugales, dont 219 000 sont des femmes.

Ce constat appelle un engagement sans relâche de la part de l'Etat, la prévention et la lutte contre ces violences étant érigée comme le premier pilier de la grande cause du quinquennat consacrée à l'égalité entre les femmes et les hommes, annoncée par le Président de la République le 25 novembre 2017. Il nécessite une action publique renforcée, interministérielle et partenariale, en liaison étroite avec les acteurs locaux, pour aller vers une réponse opérationnelle et ciblée au plus près des besoins des victimes.

Dans ce cadre, l'accès à un hébergement ou à un logement constitue très souvent une mesure urgente indispensable pour mettre une femme en sécurité d'un conjoint ou ex-conjoint violent, mais aussi un préalable à toute reconstruction pour une personne victime de violences conjugales.

C'est pourquoi, dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales, le Gouvernement s'est engagé à créer 1000 places d'hébergement et de logement temporaire pour les femmes victimes de violences en 2020, et renforcer cet effort avec la création de 1000 nouvelles places en 2021.

Ces nouvelles places pour 2021 compléteront 6 700 places dédiées à ce public en hébergement et en résidence sociale financées sur le programme 177 « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », dont celles créées en 2020.

Initialement mises en œuvre via un dispositif hôtelier, les places femmes victimes de violences créées en 2021 sur le département de la Loire-Atlantique font l'objet d'un appel à candidatures afin de stabiliser les dispositifs sur des places d'hébergement d'urgence (hors hôtel et hors places hiver).

## **1. Le parc d'hébergement en Loire-Atlantique**

La Loire-Atlantique présente fin 2021 une capacité de 5938 places d'hébergement et de logement adapté mobilisables à partir du service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), plate-forme d'orientation, soit :

- 833 places d'hébergement en CHRS ;
- 2360 places d'hébergement hors CHRS ;
- 78 places grands marginaux ;
- 2667 places en logement adapté.

## **2. Les besoins**

### 2.1/ Les objectifs

**Les places femmes victimes de violences (FVV) doivent permettre :**

- Une mise à l'abri sans délais ;
- Un accompagnement sanitaire et social spécifique aux situations rencontrées (ouvertures des droits, accompagnement psychologique, dépôt de plainte ...);
- Des passerelles vers le droit commun en fonction de la situation administrative et personnelle des femmes accueillies (prise en charge relais, accès au logement...).

### 2.2 / Le public

Cet appel à candidatures doit permettre la prise en charge des femmes victimes de violences et le cas échéant, leurs enfants.

## **3. Dépôt des Candidatures**

Le présent appel à candidature porte sur la création de 11 places FVV par transformation de places hôtelières sur le territoire du département de la Loire-Atlantique.

**Clôture de l'appel à candidatures : 8 avril 2022**

### **1 - Qualité et adresse de l'autorité compétente :**

Madame La Directrice de la Direction départementale emploi, travail et solidarités (DDETS),  
1 Bd de Berlin CS 32421, 44024 Nantes Cedex 1

### **2 - Contenu du projet et objectifs poursuivis :**

L'appel à candidatures porte sur la transformation de places hôtelière en place d'hébergement d'urgence dans le département de Loire-Atlantique.

### 3 - Cahier des charges :

Le cahier des charges de l'appel à candidatures fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande écrite formulée auprès de la DDETS 44- direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Loire-Atlantique - Service public de la rue au logement.

### 4 - Modalités d'instruction des candidatures et critères de sélection :

Les projets seront analysés par un (ou des) instructeur(s).

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables.

Pour chaque projet retenu, la décision d' accord du Préfet de département sera notifiée au candidat par lettre recommandée avec avis de réception et elle sera notifiée individuellement aux autres candidats.

### 5 - Modalités de transmission du dossier du candidat :

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, parvenu au plus tard, pour le 8 avril 2022 à l'adresse suivante :

DDETS de la Loire-Atlantique  
A l'attention de Mme MAURY  
Pôle accès à l'emploi et au logement  
Service public de la rue au logement  
1 boulevard de Berlin  
CS 32421  
44024 NANTES cedex

Le dossier sera également transmis en version dématérialisée à l'adresse suivante :

[ddets-aap@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddets-aap@loire-atlantique.gouv.fr)

Il pourra être déposé contre récépissé dans les mêmes délais au :

Pôle accès à l'emploi et au logement  
Service public de la rue au logement  
9 Rue René viviani  
44262 NANTES  
Horaires : 9 H - 12 H / 14 H - 16 H

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature sera inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention "NE PAS OUVRIR " et "*Appel à candidatures 2022 - n° 1/DDETS44/FVV 2022-*" qui comprendra deux sous-enveloppes :

- une sous-enveloppe portant la mention "*Appel à candidatures 2022- n° 1/DDETS 44/FVV- candidature*" ;

- une sous-enveloppe portant la mention "Appel à candidatures 2022- n° 1/DDETS 44/ FVV- projet".

Dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur déclaration de candidature, en précisant leurs coordonnées.

## 6 - Composition du dossier :

6-1 - Concernant la candidature, les pièces suivantes devront figurer au dossier :

- a) les documents permettant une identification du candidat, notamment un exemplaire des statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- b) S'il s'agit d'une personne physique, d'un acte de naissance, d'un extrait de casier judiciaire, d'un certificat médical délivré par un médecin assermenté, de l'indication des lieux où l'intéressé a résidé et des professions exercées pendant les dix années précédentes et, le cas échéant, de ses titres et qualifications ;
- c) les éléments descriptifs de son activité dans le domaine social et de la situation financière de cette activité ou de son but social, tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose par encore d'une telle activité.
- d) Du règlement intérieur de l'établissement ;

6-2 - Concernant la réponse au projet, les documents suivants seront joints :

- a) tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;
- b) un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire, conformément au cahier des charges :
  - un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge comprenant :
    - une note de présentation du projet : public, territoire, modalités, organisation et finalité de la prise en charge,...
    - l'énoncé des dispositions propres à garantir les droits des usagers en application des articles L. 311-3 et L. 311-8 du CASF,
    - le cas échéant, les modalités de coopération envisagées en application de l'article L. 312-7 du CASF,
  - un dossier relatif aux personnels comprenant une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification notamment :
    - Des documents et renseignements énumérés au 6-1, b) ci-dessus, pour la personne chargée de la direction de l'établissement ;
    - Le cas échéant, de l'indication de l'état civil de l'économiste ou de la personne en tenant lieu.



- selon la nature de la prise en charge ou en tant que de besoin, un dossier relatif aux exigences architecturales comportant :
  - Des plans des locaux affectés à l'hébergement des personnes intéressées et des mesures de sécurité prévues ;
  - les avis ou autorisations relevant de la commission de sécurité.
- un dossier financier comportant :
  - L'engagement signé de l'opérateur sur le respect des coûts plafonds,
  - le budget prévisionnel en année pleine pour la première année de fonctionnement,
  - pour information, le programme d'investissement prévisionnel précisant la nature des opérations, leurs coûts, leurs modes de financement et un planning de réalisation,
  - pour information, les incidences sur le budget d'exploitation du plan de financement mentionné ci-dessus,
  - les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire lorsqu'ils sont obligatoires.

c) dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées devra être fourni.

#### **7 - Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidatures :**

Le présent avis d'appel à candidatures est publié au RAA de la Préfecture de département ; la date de publication au RAA vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée le 8 avril 2022.

#### **8 - Le calendrier**

Le calendrier de l'appel à candidatures fait l'objet de l'annexe 2 du présent avis.

Fait à Nantes, le 4 mars 2022

  
La Directrice  
Blandine GRIMALDI